

Montataire
FIERE & SOLIDAIRE

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE LA CIOYENNETÉ ET DE LA CULTURE / service culturel
SM/CH/NT//SK - décision n° 2022-54
Spectacle « Derrière les fronts » par l'association De l'âme à la vague

Fait à Montataire, le 10/10/2022

DÉCISION DU MAIRE

Spectacle « Derrière les fronts » par l'association De l'âme à la vague

Le Maire de Montataire,

Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 Code Général des Collectivités Territoriales concernant les attributions du Maire exercées par délégation du conseil municipal et le régime juridique de ces décisions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire,

Considérant le programme de la saison 2022-2023 et la volonté de la Ville de Montataire d'offrir un programme culturel diversifié et de qualité,

DÉCIDE

Article 1 : de passer un contrat entre la ville de Montataire et l'association « De l'âme à la vague », pour la présentation du spectacle « Derrière les fronts » le jeudi 13 octobre 2023 à 20h30, pour une représentation, au Palace de Montataire.

Le montant de la prestation est estimé à **3 700 € TTC**.

Le règlement s'effectuera par mandat administratif, sur présentation d'une facture.

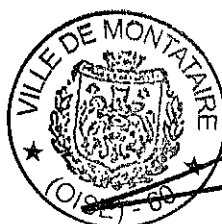
La ville de Montataire prend également en charge : les frais de transport du décor et d'équipe (**700 € TTC**), les frais de restauration : 10 déjeuners le jeudi 13 octobre 2022 (prise en charge directe à la RPA) et 10 diners (prise en charges directe), ainsi que les frais d'hébergements : 4 nuitées pour la nuit du 10 octobre 2022 (3 personnes au gîte rue Abel Lancelot) et pour les 3 nuits du 11 au 13 octobre 2022 (6 personnes au gîte rue Abel Lancelot et 4 personnes en hôtel).

Article 2 : l'ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Senlis
- Monsieur le Trésorier principal de la Trésorerie de Creil

Article 3 : sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision :

- Madame la Directrice générale des services,
- Monsieur le Directeur général adjoint de la jeunesse, de la citoyenneté et de la culture,
- Madame la Responsable du service culturel,



Le Maire,
Conseiller départemental,

Jean-Pierre Bosno